Avallon
...passionnément

République Française
Département de l'Yonne
Mairie d'Avallon

**ARRÊTÉ N° AG 115-2023**

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DU CANICROSS AU BOIS DIEU SAMEDI 29 AVRIL 2023**

Le Maire d'AVALLON,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
**Vu** le Code de la Route,
**Vu** l'arrêté municipal AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté Interministériel du 06 novembre 1992 modifié,
**Vu** la demande de manifestation « le Canicross » organisée par le lycée Pro des Chaumes avenue du Parc des Chaumes à AVALLON,
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles, en vue d'assurer la sécurité pendant la manifestation sportive, samedi 29 avril 2023.

**ARRÊTE**

**Article 1**
Le requérant est autorisé à organiser la manifestation.

**Article 2**
La circulation et le stationnement sont interdits :
- Allée du Bois Dieu de la rue Maurice Ravel au chemin rural n°48 et le parking.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépends du titulaire.

**Article 3**
Les dispositions ci-dessus s'appliquent samedi 29 avril 2023 de13h00 à 17h00.

**Article 4**
Les panneaux de signalisation nécessaires à la matérialisation des voies concernées sont mis à disposition par les services techniques de la ville, installés et retirés par le Comité Organisateur.

**Article 5**
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, transmis aux intéressés.

**Article 6**
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le

MAIRIE D'AVALLON 5 YONNE

AVALLON, le 21 avril 2023
Le Maire,

Jamilah HABSAOUI